



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 19 h 30, le 02 juin 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Danny Lavoie, trésorière

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence du maire, Marcel Soucy, la séance est ouverte à 19 h 37.

RÉS.01.06.25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y ajoutant les deux points suivants :

13. a) Autorisation de paiement – Les Jardins d'Élisabeth – Facture n°065 datée du 29 mai 2025, au montant total de 1 895. \$.

13. b) Service de sécurité incendie – Achat d'un réservoir de 12 000 gallons – Autorisation de paiement – Facture n° 130239 datée du 27 mai 2025 – Entreprise L'Arsenal.

ADOPTÉE

RÉS.02.06.25

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2025 AINSI QUE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 12 ET 22 MAI 2025

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 05 mai 2025** ainsi que les **PROCÈS-VERBAUX des séances extraordinaires des 12 et 22 mai 2025** soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

RÉS.03.06.25

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 MAI 2025

Il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l'unanimité que le Conseil APPROUVE :

- Les comptes payés au 31 mai 2025, chèques #36173 à #36181 inclus, et les déboursés #307 à #337 inclus, pour un montant de 214 371.20 \$;
- Les comptes à payer au 31 mai 2025, chèques #36182 à #36243 inclus, pour un montant de 75 317.10 \$;
- Total des comptes au 31 mai 2025 : 289 688.30 \$.

ADOPTÉE

RÉS.04.06.25

APPROBATION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que le Conseil **APPROUVE les écritures au journal général comportant les numéros #70 à #120 inclusivement**, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

RÉS.05.06.25

APPUI AU SITE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS TELUS POUR RÉSEAU CELLULAIRE SUR LE LOT 6 127 850, CADASTRE DU QUÉBEC À CAP-CHAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas desservie par une couverture cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis sur pied un programme de subventions d'infrastructures permettant d'améliorer la connectivité dans les régions;

CONSIDÉRANT QUE les outils de télécommunications sans fil font désormais partie intégrante de notre quotidien et qu'ils sont bénéfiques pour l'ensemble de la Municipalité ainsi que les services essentiels et d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE TELUS a été mandaté par le ministère du Conseil exécutif pour installer des infrastructures de télécommunications dans la région;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal, sur la base du document transmis pour le projet de TELUS daté du 15 mai 2025, ont obtenu assez d'informations sur le projet du site de télécommunications;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu :

- **QUE** le Conseil municipal appuie favorablement le projet de TELUS, d'ériger sur le lot 6 127 850, du cadastre du Québec à Cap-Chat, une tour de télécommunications, de type autoportante, d'une hauteur de 80 mètres.

ADOPTÉE

RÉS.06.06.25

**AUTORISATION DE PAIEMENT À LES ENTREPRISES MONT-STERLING INC. –
LIBÉRATION DE RETENUE – DOSSIER PIIRL – SEGMENT 11 RUE DES FONDS -
N° 53-2-04047-19-01 – FACTURE NO. 108016631 – 65 629.71 \$ + TAXES**

ATTENDU QU'au terme des travaux réalisés sur les segments 11 de la rue des Fonds, une retenue au montant de 65 629.68 \$ + taxes avait été effectuée;

VU le décompte no. 5 et l'acceptation définitive des travaux;

VU la facture numéro 108016631;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville **AUTORISE** le paiement de la somme de 65 629.71 \$ + taxes (75 457.73 \$) à Les Entreprises Mont-Sterling Inc.;
- **QUE** la dépense soit et est **AFFECTÉE** au surplus accumulé.

ADOPTÉE

RÉS.07.06.25

**AUTORISATION DE PAIEMENT À LES ENTREPRISES MONT-STERLING INC. –
LIBÉRATION DE RETENUE – DOSSIER PIIRL – SEGMENT 9 ET 10 – RUE DES FONDS
- N° 53-2-04047-17-01 – FACTURE N° 108011968 – 35 574.99 \$ + TAXES ET 108016632
(CRÉDIT DE 12 887.83 \$ + TAXES)**

ATTENDU QU'au terme des travaux réalisés sur les segments 9 et 10 de la rue des Fonds, une retenue, au montant de 35 574.99 \$ + taxes avait été effectuée;

ATTENDU QUE la Ville a dû faire appel à une entreprise indépendante afin de procéder à du scellement de fissures pour un coût de 12 887.83 \$ + taxes;

ATTENDU QUE Les Entreprises Mont-Sterling Inc. a consenti un crédit de 12 887.83 \$ + taxes à la Ville;

VU le décompte no. 4 et l'acceptation définitive des travaux;

VU les factures 108011968 et 108016632;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville **AUTORISE** le paiement de la somme de 22 687.16 \$ + taxes (26 084.56 \$) à Les Entreprises Mont-Sterling Inc.;
- **QUE** la dépense soit et est **AFFECTÉE** à la subvention reçue du ministère des Transports dans le cadre du Programme PIIRL.

ADOPTÉE

RÉS.08.06.25

INSTALLATION D'UNE BORNE D'INFORMATION TOURISTIQUE INTERACTIVE SUR LE SITE DE LA HALTE ROUTIÈRE DU 7 RUE NOTRE-DAME EST À CAP-CHAT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a sollicité l'accord de la Ville de Cap-Chat afin d'implanter sur le site de la halte routière du 7 rue Notre-Dame Est à Cap-Chat, une borne touristique interactive;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville se limite à la construction d'une plateforme en béton et d'un abri afin de recevoir l'équipement et à fournir l'électricité et une réception internet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **CONFIRME** qu'elle consent à ce que la MRC de La Haute-Gaspésie implante sur le site de la halte routière du 7 rue Notre-Dame Est à Cap-Chat, une borne touristique interactive;
- **S'ENGAGE** à mettre en place les structures nécessaires à l'installation et à la mise en service de la borne touristique interactive et à assumer les coûts d'électricité, de service Internet et d'ouverture du site en période hivernale;
- **PRENDRE ACTE** que les coûts afférents au Projet d'installation de la borne touristique sur le site de la halte routière du 7 rue Notre-Dame Est, hormis les frais de service, sont entièrement assumés par la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE

RÉS.09.06.25

ALLOCATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 3 000. \$ À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA HAUTE-GASPÉSIE DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION HISTORIQUE « CAP-CHAT, 100 ANS NOIR SUR BLANC »

ATTENDU QUE la Société d'Histoire de la Haute-Gaspésie projette de relocaliser à Cap-Chat, dans l'Église, l'exposition historique qui est actuellement dans ses locaux de Sainte-Anne-des-Monts, et pour se faire, sollicite une participation financière de la Ville de Cap-Chat;

VU la lettre adressée en ce sens au Conseil municipal, le 5 mai 2025, par le directeur général de l'organisme, monsieur Marc-Antoine DeRoy;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **ALLOUE** à la Société d'Histoire de la Haute-Gaspésie, un montant de 3 000. \$, pour la relocalisation dans l'Église de Cap-Chat de l'exposition historique « *Cap-Chat, 100 ans noir sur blanc* »;
- **AFFECTE** la dépense au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.10.06.25

ALLOCATION D'UN MONTANT DE 400. \$ À LA FONDATION LOUISE-AMÉLIE INC. DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT « DÉGUSTATION DE VINS, FROMAGES ET CHARCUTERIES 2025 » - BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE la Fondation Louise-Amélie Inc. répond à certains besoins financiers du Centre Louise-Amélie qui, par ailleurs, apporte aide et soutien aux femmes violentées et à leurs enfants dans un contexte conjugal;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Fondation organise diverses activités de financement, telles la « Dégustation de vins, fromages et charcuteries 2025 »;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'édition 2025 de cette activité, la Fondation invite la Ville de Cap-Chat à commanditer un service complet représentant la somme de 400. \$;

VU la lettre adressée en ce sens à la Ville par le Conseil d'administration de la Fondation, le 24 avril 2025;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **ALLOUE** à la Fondation Louise-Amélie Inc., un montant de 400. \$, dans le cadre de son activité de financement « Dégustation de vins, fromages et charcuteries 2025 »;
- **AFFECTE** la dépense au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.11.06.25

CRÉATION D'UN POSTE DE POMPIER PRÉVENTIONNISTE À TEMPS PARTIEL – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE CAP-CHAT (CSN) – EMBAUCHE DE MONSIEUR STÉPHANE TREMBLAY À TITRE DE POMPIER PRÉVENTIONNISTE À TEMPS PARTIEL

Monsieur Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6, s'abstient étant lui-même un pompier volontaire syndiqué.

ATTENDU QUE la Ville a mis fin, le 10 mars 2025, à l'entente qu'elle avait avec la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour la fourniture de services en prévention des incendies pour les visites d'inspection des bâtiments de catégorie 2, 3 et 4;

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie qui assume entre autres responsabilités celle d'assurer la formation de pompiers 1, et de veiller au maintien des compétences des membres du Service, recommande l'embauche d'une ressource à temps partiel afin d'assurer entre autres, les visites de prévention de catégories 1, 2, 3 et 4;

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Tremblay, pompier membre de la Caserne 37, est détenteur d'une attestation d'études collégiales en prévention des incendies, qu'il possède les qualifications nécessaires et qu'il est disponible;

ATTENDU QUE le Syndicat des employés municipaux de Cap-Chat, section pompiers volontaires (CSN), le Syndicat et la Ville se sont entendus sur les conditions d'embauche d'une ressource à temps partiel à titre de préventionniste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu ce qui suit :

- **QUE** la Ville **PROCÈDE** à la création d'un poste de préventionniste à temps partiel (21 heures par semaine), à compter du 06 mai 2025, suivant les conditions inscrites à la lettre d'entente soumise pour approbation par le Syndicat, et en cela, **AUTORISE** le directeur général et greffier à signer ladite lettre d'entente, laquelle sera jointe à la présente résolution pour valoir comme ici au long récéité et en faire partie intégrante;
- **QUE** la Ville **CONFIRME** l'embauche de monsieur Stéphane Tremblay à titre de préventionniste à temps partiel, à compter du 06 mai 2025, suivant les conditions et modalités apparaissant à la lettre d'entente susmentionnée.

ADOPTÉE

RÉS.12.06.25

RÈGLEMENT N° 341-2025 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 068-2006 DE LA VILLE DE CAP-CHAT AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'USAGE DOMESTIQUE « TRANSFORMATION ET PRÉPARATION ARTISANALE D'ALIMENTS » AINSI QUE D'AJOUTER DES DISPOSITIONS ET DES PRÉCISIONS APPLICABLES À CERTAINS USAGES DOMESTIQUES DÉJÀ AUTORISÉS

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT N° 341-2025** amendant le Règlement de zonage numéro 068-2006 de la Ville de Cap-Chat afin d'autoriser et d'encadrer l'usage domestique « *transformation et préparation artisanale d'aliments* » ainsi que d'ajouter des dispositions et des précisions applicables à certains usages domestiques déjà autorisés soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit Règlement numéro 341-2025 soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.13.06.25

AUTORISATION DE PAIEMENT – LES JARDINS D'ÉLISABETH – FACTURE N° 065 DATÉE DU 29 MAI 2025, AU MONTANT TOTAL DE 1 895. \$

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme « Nouveaux Horizons Aînés », les services de l'entreprise Les Jardins d'Élisabeth ont été retenus afin de contribuer à fleurir six (6) bacs à fleurs de différentes dimensions;

VU la facture numéro 065 datée du 20 mai 2025, au montant total de 1 895. \$, dressée au nom de la Ville par Les Jardins d'Élisabeth pour les services rendus et les paillis et terreaux fournis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le paiement à Les Jardins d'Élisabeth de la facture n° 065 datée du 29 mai 2025, au montant total de 1 895. \$;
- **D'AFFECTER** la dépense à la subvention provenant du Programme « Nouveaux Horizons Aînés ».

ADOPTÉE

RÉS.14.06.25

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ACHAT D'UN RÉSERVOIR DE 12 000 GALLONS
– AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE N° 130239 DATÉE DU 27 MAI 2025 –
ENTREPRISE L'ARSENAL**

ATTENDU QUE la Ville, dans le but de se conformer au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation de secours de la MRC de La Haute-Gaspésie, a fait l'acquisition auprès de l'entreprise « L'Arsenal », d'un réservoir à eau de 12 000 gallons et d'un système d'ancrage, pour la somme de 34 145. \$ + taxes + la livraison, au coût de 4 250. \$;

ATTENDU QUE la Ville a reçu livraison du réservoir et du système d'ancrage;

VU la facture numéro 130239 datée du 27 mai 2025, au montant de 38 395. \$ + taxes, dressée au nom de la Ville de Cap-Chat par l'entreprise L'Arsenal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu :

- D'**AUTORISER** le paiement à l'entreprise L'Arsenal de la facture n° 130239 datée du 27 mai 2025, au montant total de 38 395. \$ + taxes;
- D'**AFFECTER** la dépense au budget régulier.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Le maire, monsieur Marcel Soucy, aborde les sujets suivants :

- Retour de la saison estivale;
- La journée de la Gaspésie – 5 juin;
- Célébration de la Fête nationale;
- Campagne annuelle de visite résidentielle de prévention et de sensibilisation incendies – Permis de brûlage;
- Collecte des objets lourds : vendredi, le 13 juin;
- La Course des papas : dimanche, le 8 juin – Centre de Plein Air de Cap-Chat.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une dizaine de personnes assistent à l'assemblée. Des questions sont adressées au maire et au directeur général.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h 06 et il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** que l'assemblée soit et est levée.

MARCEL SOUCY
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER